

Les fossoyeurs !

La R.g.p.p. au M.e.e.d.a.a.t.

Le M.e.e.d.a.a.t. est un nouveau ministère, issu de la fusion de l'équipement, de l'environnement et partiellement de l'industrie. La R.g.p.p. s'y met en place sur trois axes.

- D'abord par la fusion des services au niveau national, régional, départemental, mais aussi par l'externalisation vers des agences de services spécialisés (routes, voies navigables).

- Fusion des administrations centrales issues de ces 2 ministères.
- Fusion des directions régionales D.r.e., D.i.r.e.n., D.r.i.r.e.

Les personnels des D.i.r.e.n. craignent l'abandon de la protection de la nature, qui se retrouve noyée dans un service dominé par l'ex-équipement, et l'accélération des fusions des D.d.e. et des D.d.a.f. qui ne tient pas compte des difficultés vécues dans les huit expérimentations.

Ces nouvelles fusions / réorganisations font suite aux transferts de 35 000 agents aux "Départements", dont les réorganisations des D.d.e. et la création des D.i.r. viennent de se mettre en place. Avec la R.g.p.p., le ministère doit se recentrer sur le "cœur" de sa mission, le développement durable et les réorganisations, également liées à cette réorientation, font craindre aux personnels ex-Équipement la disparition de leurs missions d'urbanisme et d'aménagement

- L'autre axe sur lequel s'appuie la R.g.p.p. est de revisiter ces missions.

Le permis de construire devrait être supprimé, après la précédente réforme libérale de réduction et d'externalisation des contrôles qui vient de se mettre place en octobre 2007. Le volet concurrentiel de l'ingénierie publique serait abandonné (selon la L.o.l.f. ce sont 9 000 des 18 000 agents qui sont concernés par ces deux actions).

Le permis de conduire devrait être externalisé.

Le code de l'urbanisme devrait être refondu en ce qui concerne les P.l.u. et P.l.h.

La contractualisation P.p.p. devrait être généralisée, ce qui conduirait à l'abandon de la conduite d'opération et de la maîtrise d'oeuvre. Les bureaux d'études n'auraient plus leur raison d'être. Par ailleurs lors de la dernière C.a.p. nationale des dessinateurs, l'administration a évoqué une évolution du corps qui conduirait à faire disparaître ce



corps technique. La mise en oeuvre de ces dispositions se fera par la réforme du statut de la fonction publique, en particulier dans sa dimension "mobilité".

Pour le syndicat, appréhender la situation

Nous avons dû commencer par appréhender l'ensemble des attaques portées par les fossoyeurs de la R.g.p.p. et leurs conséquences, alors que ce ministère en construction n'avait aucun projet lisible.

Le 7 février l'ensemble des organisations syndicales quittaient la séance de concertation avec une déclaration commune d'appel à la mobilisation. Les jours qui suivent F.o. et C.g.t. appellent unilatéralement à une manifestation nationale pour le 6 mars.

La F.s.u. du M.e.d.a.d. (Sup-Equip' et S.n.e.) décide de s'y associer et une intersyndicale se reconstitue lors du C.t.p.m. du 19 février. La C.f.d.t. la rejoint par la suite. C'est dans ce cadre que les revendications pour la mobilisation ont été redéfinies.

Il s'agissait de rassembler un maximum de monde dans les rues de Paris en direction du Ministère et de l'Intérieur avec le financement de dizaines de cars venant de toute la France. Cette manifestation du 6 mars malgré un délai de préparation court a été un franc succès avec 10 000 manifestants sur les 65 000 personnels que compte le ministère, et des délégations ont été reçues par les cabinets de Borloo et de Fillon.

Les reculs du ministère, les évolutions

- Le Ministre d'état a confirmé, après arbitrage présidentiel, l'organisation du ministère en trois niveaux, ce qui garantit le maintien d'un ministère de plein exercice avec ses services déconcentrés ... jusqu'au discours de Cahors de Sarkozy sur l'essaimage de l'expérimentation du Lot et sa généralisation en région midi-Pyrénées... La mission "logement" est maintenue dans les services déconcentrés D.r.e.d.a.d. et D.d.e.

- Le ministre ne souhaite pas de modification de l'organisation des D.i.r., ni de création d'une agence des routes.

Les services navigation devraient rester des services déconcentrés. L'ingénierie publique reste une priorité du ministère et l'implantation territoriale du réseau scientifique et technique doit être maintenue. Il ne retient pas l'idée de la création d'une grande agence de la biodiversité.

Le permis de construire n'a pas à être confié au privé et l'examen du permis de conduire, qui fait l'objet d'un audit, doit continuer de se dérouler dans un cadre public.

Ainsi on se trouve face à un double langage : la réaffirmation des missions du M.e.d.a.d., maintenues, voire développées, mais parallèlement la réduction des effectifs, déjà décidée. Sur les sujets plus précis, le ministre ne peut donner que son avis personnel, ses souhaits, sans pouvoir apporter quelque garantie que ce soit en matière de moyens ! Dans ces conditions, des missions affichées comme prioritaires auront de moins en moins de moyens humains... Et l'échec du Grenelle n'est pas loin, en dépit des annonces du ministre d'état Borloo.

Georges Blanc

Secrétaire général adjoint de Sup-Equip

Sigles

M.e.e.d.a.a.t. : Ministère de l'écologie de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire.

M.e.d.a.d. : ancien nom du M.e.e.d.a.a.t. avant les municipales,

D.r.e. : Direction régionale de l'équipement,

D.i.r.e.n. : Direction régionale de l'environnement,

D.r.i.r.e. : Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement,

D.r.e.d.a.d. : Direction régionale de l'écologie du développement et aménagement durable,

D.d.e. : Direction départementale de l'équipement,

D.d.a.f. : Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt,

D.i.r. : Direction interrégionale des routes,

P.l.u. : Plan local d'urbanisme,

P.l.h. : Plan local d'habitat,

P.p.p. : Partenariat Public Privé,